

# LIGNES DIRECTRICES SUR LA GESTION DES CATASTROPHES ET LA RÉDUCTION DES RISQUES POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX ET POUR LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

(LIGNES DIRECTRICES DESTINÉES AUX SERVICES VÉTÉRINAIRES NATIONAUX)





2015. Servicio Agrícola y Ganadero







# INTRODUCTION

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a rédigé ces lignes directrices sur la gestion des catastrophes et la réduction des risques pour la santé et le bien-être des animaux et pour la santé publique vétérinaire avec l'objectif de renforcer les capacités des Services vétérinaires des Pays Membres.

Les événements catastrophiques récents soulignent la nécessité de réunir toutes les composantes de la prise en charge dans des plans de réaction cohérents au niveau national comme au niveau international, selon une approche pluridisciplinaire visant à optimiser l'efficience et l'efficacité.

Les lignes directrices de l'OIE se fondent sur une approche multi-aléas pour répondre aux catastrophes, qu'elles soient naturelles, dues aux activités humaines ou d'origine technologique. Elles suggèrent l'intervention de toute une série d'acteurs des secteurs public et privé, en adaptant les actions aux besoins locaux et régionaux.

Le texte préconise d'intégrer les mesures de gestion des catastrophes et de réduction des risques relevant des Services vétérinaires nationaux dans des réseaux et des politiques plus larges de résilience et de prise en charge de ces événements, réseaux et politiques qui visent à promouvoir la santé et le bien-être des animaux, à préserver la santé de l'homme et de l'environnement et à aider les Pays Membres à restaurer et améliorer les conditions économiques et sociétales au lendemain d'une catastrophe.

# CHAMP D'APPLICATION

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a rédigé ces lignes directrices qui montrent la nécessité pour les Services vétérinaires de mettre en œuvre des mesures de gestion des catastrophes et de réduction des risques dans le but de préserver la santé et le bienêtre des animaux et la santé publique vétérinaire lors d'un événement catastrophique.

Le texte a été élaboré en cohérence avec les normes de l'OIE applicables aux Services vétérinaires et au bien-être animal.

Il s'agit d'un cadre que les professionnels peuvent utiliser pour la conception de processus et de procédures définissant les interventions à conduire dans le domaine vétérinaire pour limiter les conséquences désastreuses d'une catastrophe. Le texte énonce des principes directeurs et précise le rôle des Services vétérinaires dans la réduction de l'impact à toutes les phases du cycle de gestion d'une catastrophe. Il souligne également l'importance d'une coordination intra- et interinstitutionnelle et précise que la mission des Services vétérinaires s'inscrit dans un cadre juridique national plus large.

Ces lignes directrices complètent les outils techniques et juridiques existants pour la gestion des catastrophes, aussi bien aux niveaux international et régional qu'au niveau de chaque Pays Membre, outils qui spécifient tous la mission des différents acteurs en situation de catastrophe. Ce texte doit être appliqué en conjonction avec les outils existants.

Les lignes directrices ne précisent pas la manière dont les Services vétérinaires doivent agir mais laissent à chaque Pays Membre de l'OIE la responsabilité d'adapter les actions aux nécessités locales découlant de la situation. Elles spécifient que les approches intersectorielles et pluridisciplinaires sont les principes de base à retenir et précisent que les plans des Services vétérinaires doivent être inclus dans les plans nationaux de gestion des catastrophes et de réduction des risques.

## **DÉFINITIONS**

Il existe de nombreuses variantes des définitions utilisées dans le domaine de la gestion des catastrophes et de la réduction des risques. Le Groupe *ad hoc* d'experts constitué par l'OIE pour élaborer ces lignes directrices a retenu pour son travail les définitions rapportées cidessous, avec l'intention de suivre aussi étroitement que possible celles qui sont

couramment acceptées au niveau international. D'autres définitions relatives à certains points spécifiques ont été incluses dans le texte même des lignes directrices. Les pays et les organismes peuvent être contraints d'utiliser d'autres variantes.

**CATASTROPHE** « Rupture grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant d'importants impacts et pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses seules ressources ». (UNISDR / Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies,

ALÉA « Un phénomène dangereux, une substance, activité humaine ou condition pouvant causer des pertes de vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, des dommages aux biens, des pertes de moyens de subsistance et des services, des perturbations socioéconomiques ou des dommages à l'environnement ».

# **CATASTROPHE TECHNOLOGIQUE OU CAUSÉE PAR L'HOMME**

« Dangers trouvant leur origine dans des accidents technologiques ou industriels ou certaines activités humaines, y compris les urgences/conflits complexes, la

© 2015 Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Chili. www.sag.gob.cl



©2016. Istituto Zooprofilattico sperimentale dell'Abruzzo e del Molise «G.Caporale» www.izs.it ous droits réservés



# LE CYCLE DE GESTION D'UNE CATASTROPHE

Dans la gestion d'une catastrophe, les objectifs des Services vétérinaires consistent à protéger la santé et le bien-être des animaux, à préserver la santé de l'homme et de l'environnement et à aider les Pays Membres à restaurer et améliorer leur situation économique et sociétale.

Il existe différents modèles de gestion des catastrophes pouvant servir de cadre à l'élaboration des plans, actions et activités à conduire en pareil cas. Un modèle simple fréquemment utilisé a été sélectionné pour illustrer les différentes phases sanitaires.

Les phases de gestion du cycle d'une catastrophe incluent les mesures d'atténuation et de prévention, la préparation, la réaction et le redressement. Les plans de gestion des catastrophes sont souvent axés sur la réaction mais une action efficace implique des interventions à chacune des quatre phases.

Par MESURE D'ATTÉNUATION, on entend « La réduction ou la limitation de l'impact négatif des aléas et des catastrophes. » (UNISDR, 2015). Et la **PRÉVENTION** recouvre « Toute action visant à réduire les risques ou à atténuer les conséquences préjudiciables d'une catastrophe pour les personnes, les animaux, l'environnement et les biens, y compris pour le patrimoine culturel. » (Mécanisme européen de protection civile, 2013)

Par **PRÉPARATION** on entend «L'état de préparation et la capacité des moyens humains et matériels, des structures, des communautés et des organisations permettant d'assurer une réaction rapide et efficace face à une urgence, obtenus par des mesures anticipatoires ». (Mécanisme européen de protection civile, 2013).

On entend par **RÉACTION** « La fourniture de services d'urgence et de l'assistance publique pendant ou immédiatement après une catastrophe afin de sauver des vies humaines et animales, de réduire les impacts sur la santé, d'assurer la sécurité du public et de répondre aux besoins essentiels de subsistance des personnes ou animaux touchés ». (UNISDR, 2015)

Le **REDRESSEMENT** est «La restauration, l'amélioration, l'installation des moyens de subsistance et des conditions de vie des communautés touchées par des catastrophes, y compris les efforts visant à réduire les facteurs de risque». (UNISDR, 2015)

Les quatre phases du cycle sont utilisées comme cadre pour planifier et organiser les processus, les politiques et les procédures intervenant dans la gestion d'une catastrophe, y compris la réduction des risques. Les phases ne sont pas toujours distinctes mais sont imbriquées en un cycle continu. Dans un événement catastrophique spécifique, diverses instances peuvent intervenir aux différentes phases du cycle. Le recours à ce cadre aidera les vétérinaires à coordonner leurs activités avec les autres acteurs publics et privés.

Certains éléments doivent dans tous les cas être pris en compte car ils sont communs aux quatre phases du cycle (Fig. 1), à savoir la législation et l'autorité réglementaire, le budget et les ressources, la communication interne et externe (processus et infrastructure), la formation et l'enseignement, les technologies de l'information et la gestion des connaissances, l'intégration ainsi que la coordination avec les autres instances, organisations et acteurs.

famine, les populations déplacées, les accidents industriels, les attaques terroristes ou les accidents de transport. Ce sont des événements causés par l'homme, qui se produisent dans, ou à proximité d'un territoire humain et qui peuvent couvrir la dégradation environnementale, la pollution et les accidents». (IFRC / Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2015)

## **DANGERS NATURELS**

« Les dangers naturels sont des phénomènes physiques se produisant naturellement et causés par des événements déclencheurs rapides ou lents, pouvant être de nature géophysique (tremblements de terre, glissements de terrain, tsunamis et activité volcanique), hydrologique (avalanches et inondations), climatologique (températures extrêmes, sécheresse et feux de forêt),

météorologique (cyclones et tempêtes/vagues déferlantes) ou biologique (épidémies et invasions d'insectes ou d'animaux)». (IFRC, 2015)

**RÉSILIENCE** « La capacité d'un système, une communauté ou une société exposé aux risques de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger en temps opportun et de manière efficace, notamment par la préservation et la restauration

de ses structures essentielles et ses fonctions de base. La résilience est déterminée par la présence des ressources nécessaires et par la capacité d'organisation de la communauté, avant et pendant les périodes de besoin». (UNISDR, 2015)

Le cycle de gestion des catastrophes est représenté ci-après.



# MESURES D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION

Les mesures d'atténuation et de prévention interviennent avant les événements catastrophiques et intègrent les enseignements tirés des phases de réaction et de redressement des catastrophes précédentes.

La plupart des pays disposent déjà d'un plan national de gestion des catastrophes et de réduction des risques, élaboré au niveau central et expliquant le rôle et les responsabilités de tous les services publics et des acteurs privés amenés à intervenir en cas de catastrophe. Les Services vétérinaires doivent être impliqués dans la préparation ou l'examen de ces plans nationaux de gestion et de réduction des risques. Ils doivent intégrer toutes leurs structures internes à la préparation et à la validation du plan et définir les rôles et les responsabilités des acteurs tels que les exploitants agricoles, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde, les vétérinaires privés, l'industrie pharmaceutique, l'industrie alimentaire, les fabricants d'aliments pour animaux, les négociants, les abattoirs, les laboratoires, les autorités chargées des transports et des contrôles aux frontières, les gouvernements nationaux, les organismes intergouvernementaux, les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations à but non lucratif de droit privé.

Les Services vétérinaires doivent établir leur propre plan national sur la gestion des catastrophes et la réduction des risques. Ces plans doivent encourager le secteur privé et l'épauler dans ses démarches.

La Figure 2 montre comment les plans de gestion des catastrophes et de réduction des risques des Services vétérinaires s'intègrent aux directives et plans internationaux et nationaux et comment ils sont reliés aux plans du secteur privé.

Le plan national des Services vétérinaires sur les catastrophes et la réduction des risques, qui doit être élaboré lors de la phase d'atténuation et de prévention, doit couvrir les quatre phases du cycle. Ce plan comprendra les chapitres suivants :

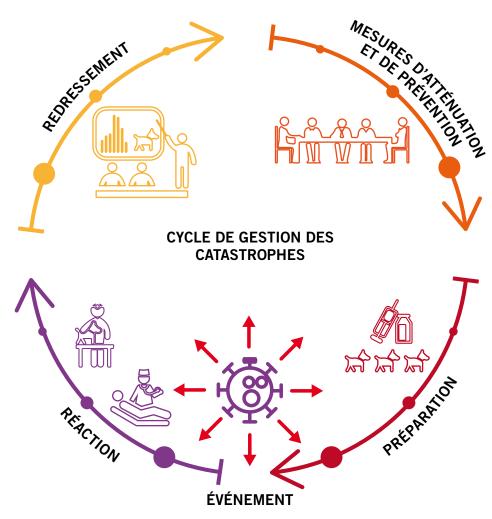


Figure 1. Les différentes phases du cycle de gestion d'une catastrophe

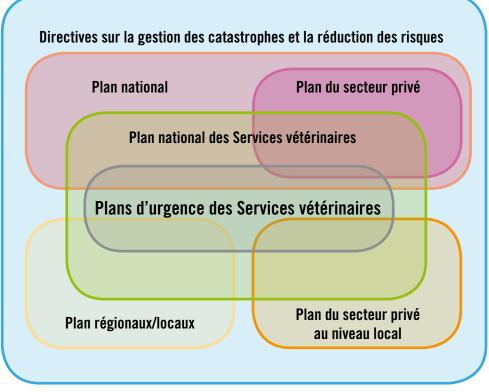


Figure 2. Relations entre plans et directives multisectoriels de gestion des catastrophes et de réduction des risques

# SERVICES VÉTÉRINAIRES ET AUTRE ACTEURS : RÔLES, RESPONSABILITÉS, COOPÉRATION ET COLLABORATION

Le gouvernement central et la défense civile jouent typiquement le rôle principal dans les phases de préparation et de réaction. Les rôles et responsabilités des Services vétérinaires doivent être clairement définis et les mécanismes d'interaction avec les autres services et ministères doivent être décrits.

En cas de catastrophe, les Services vétérinaires joueront le rôle de chef de file pour conseiller les autorités en matière de santé et de bien-être des animaux et de santé publique vétérinaire. Les Services vétérinaires doivent fournir des contributions suffisantes et adaptées pour assurer l'efficacité des politiques en faveur de la santé et du bien-être des animaux en cas de catastrophe.

L'implication des vétérinaires du secteur privé à toutes les phases du cycle de gestion des catastrophes est un lien essentiel pour les éleveurs et les autres propriétaires d'animaux. Les rôles et responsabilités des vétérinaires du secteur privé, des propriétaires d'animaux domestiques et de ceux qui en ont la garde, des éleveurs et des autres propriétaires d'animaux doivent aussi être décrits dans le plan et, si nécessaire, une formation adaptée doit être dispensée par les Services vétérinaires ou d'autres structures compétentes. Les Services vétérinaires doivent soutenir la conception des plans de gestion des catastrophes en consultant et conseillant les autres acteurs comme il convient.

Les Services vétérinaires doivent, le cas échéant, envisager l'incorporation de politiques et de procédures concernant l'utilisation, dans leurs plans, d'animaux de recherche et sauvetage.

# CADRE JURIDIQUE, LÉGISLATION

S'il y a lieu, le plan doit suivre les cadres internationaux existants tels que le Cadre d'action de Sendai pour 2015 — 2030 et l'UNISDR. Il doit être harmonisé avec la législation nationale de gestion des catastrophes et prévoir les interactions entre les institutions et organisations officielles et privées. Les Services vétérinaires doivent inclure leurs activités d'atténuation et de prévention dans les plans nationaux et régionaux et les harmoniser avec ceux des autres secteurs et du gouvernement. Si les Services vétérinaires n'ont pas l'autorité juridique établie pour agir en cas de catastrophe, les conditions spécifiquement requises doivent être identifiées et une nouvelle législation doit être élaborée pour combler les lacunes.

#### COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Une stratégie de communication claire doit être au centre du plan. Elle doit prévoir la communication à tous les niveaux, depuis le gouvernement jusqu'au grand public. Des accords préalables sur les responsabilités en matière de communication sont essentiels pour éviter les informations discordantes. La communication doit être axée sur la transparence, l'écoute et la réponse et doit viser à établir la confiance et à diffuser des messages adaptés aux moments qui conviennent.

La communication est un processus bidirectionnel. Les outils, technologies, procédures et modèles devant servir à la communication doivent par conséquent être disponibles pour assurer la communication entre les unités centrales et le niveau opérationnel, représenté notamment par les vétérinaires intervenant sur le terrain, les propriétaires d'animaux et le grand public. La communication doit également prendre en compte les aspects sociaux et culturels pour mettre en forme le contenu afin d'en optimiser l'efficacité.

Dans la phase d'atténuation et de prévention, les campagnes de sensibilisation du public contribuent à maintenir la vigilance face aux risques de catastrophe et favorisent la préparation des propriétaires d'animaux. Faire prendre conscience aux propriétaires d'animaux des options qui existent en cas de catastrophe est une partie fondamentale de la gestion efficace du cycle.

#### **ANALYSE DES RISQUES**

L'analyse des risques couvre le processus global trans-sectoriel d'identification du danger, d'appréciation et de gestion des risques et de communication relative aux risques, qui intervient au niveau national ou à tout niveau inférieur adapté. La conduite d'une analyse de risques avant une catastrophe permet aux acteurs de définir les priorités d'investissement pour les actions de réduction des risques et de faciliter le processus de décision sur l'ensemble du cycle de gestion des catastrophes. L'analyse des risques doit comporter l'identification et la cartographie des dangers, l'appréciation des risques, l'analyse de vulnérabilité, l'analyse des capacités, l'évaluation des risques et la communication relative aux risques.

#### STRUCTURE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

La structure des Services vétérinaires varie d'un pays à l'autre et les risques changent également d'une région à l'autre au sein d'un même pays. Le plan doit traiter des spécificités régionales et déterminer si des capacités de réaction sont ou non disponibles au sein des régions.

La réaction à une catastrophe requiert l'aptitude à prendre rapidement des décisions fondées sur des preuves et à convertir ces décisions en instructions explicites pouvant descendre le long d'une chaîne de commandement très clairement établie jusqu'aux personnes responsables de leur exécution. Cette exigence implique que les Services vétérinaires d'un pays fassent partie d'une structure de commandement ou d'un système hiérarchique bien définis, au moins pour la période d'urgence. Ce système de commandement peut être différent de la structure en place pour les activités de routine et doit être décrit dans le plan national de gestion des catastrophes et de réduction des risques.

Il doit exister une description détaillée de la mission de tous les collaborateurs-clés de la structure centrale et des antennes décentralisées pour couvrir les rôles et responsabilités durant toutes les phases du cycle, y compris l'atténuation et la prévention.

#### **RESSOURCES HUMAINES**

Différentes compétences seront requises durant toutes les phases du cycle. Il est important d'assurer des formations sur site, d'investir dans les activités d'alerte précoce et de renforcer les capacités des Services vétérinaires à répondre aux situations d'urgence.

## **FINANCEMENT**

Les financements doivent être disponibles sans délai lors des phases de préparation et de réaction. La budgétisation des interventions et l'identification des sources de financement permettront d'intervenir rapidement. Les budgets doivent inclure à la fois les fonds d'urgence et les fonds finançant les activités permanentes de réduction des risques (enseignement/formation, biosécurité, surveillance, gestion des systèmes d'alerte précoce notamment).

# SYSTÈMES D'ALERTE PRÉCOCE, SYSTÈMES DE SURVEILLANCE

Les Services vétérinaires ont la mission et la responsabilité de veiller à ce que les données sur la surveillance des maladies et les informations sur les animaux de rente et d'autres sortes d'animaux soient intégrées dans des systèmes d'alerte précoce, et doivent s'impliquer activement dans leur développement. Ils doivent coopérer avec les autres agences gouvernementales afin que tout élément d'alerte concernant n'importe quel type de danger puisse être reçu et diffusé efficacement.

# PLANS D'URGENCE ET PROCÉDURES **OPÉRATOIRES STANDARD**

La préparation des plans d'urgence est un processus de gestion qui analyse les événements potentiels spécifiques ou les situations émergentes qui pourraient menacer la société ou l'environnement et définit par avance des mesures permettant des réactions rapides, efficaces et adaptées à de tels événements et situations. (Mécanisme européen de protection civile, 2013).

Les Services vétérinaires doivent élaborer un ou plusieurs plans d'urgence pouvant couvrir chaque type d'événement identifié lors des exercices d'appréciation des risques en utilisant une approche multi-aléas. Les plans doivent couvrir les catastrophes naturelles (inondation, ouragan, tempête, sécheresse, tremblement de terre, froid extrême, éruption volcanique, épizootie ou pandémie transfrontalière) ainsi que les catastrophes technologiques ou liées à des activités humaines (dissémination d'un agent chimique, accident radiologique, déversement d'un produit pétrolier, perte d'alimentation électrique, défaillances technologiques, problèmes liés au transport, explosion, conflit et

bioterrorisme). Les plans d'urgence couvrent les ensembles d'activités conduites dans le cadre des phases de réaction ou de redressement du cycle de gestion des catastrophes. Ils comportent à la fois des dispositifs à long terme et des mesures applicables immédiatement après la catastrophe. Il doit exister des plans d'urgence pour répondre aux besoins recensés en matière de santé et de bien-être des animaux et de santé publique vétérinaire lors des catastrophes, qu'elles soient d'origine naturelle ou liées à des activités humaines, y compris en cas d'éclatement de foyers de maladie. Les plans d'urgence doivent être spécifiques à chaque type d'événement. Ainsi, une inondation requiert un plan d'urgence différent de celui d'un foyer de maladie. De plus, différents types de maladies peuvent requérir des plans d'urgence différents.

Le processus d'élaboration d'un plan d'urgence fournit des enseignements précieux qui aideront à appliquer le plan avec succès si une catastrophe se produit. Il implique la mise en place d'une équipe représentant les autorités compétentes et les acteurs concernés, l'identification des ressources et fonctions

critiques et l'élaboration d'un plan de redressement faisant suite à la phase de réaction (voir la section Préparation ci-après).

Afin d'assurer la qualité des plans d'urgence, les Services vétérinaires doivent développer des procédures opératoires standard pour les interventions qui se répètent régulièrement lors des phases de préparation et de réaction.

Les phases d'atténuation et de prévention incluent bien plus que les plans d'urgence. L'atténuation et la prévention requièrent un développement constant des capacités, un suivi et une surveillance continus, des exercices de simulation, et une actualisation régulière des analyses de risques et des activités de réduction des risques.

Toutes les activités incluses dans le plan des Services vétérinaires sur les catastrophes et la réduction des risques doivent être périodiquement révisées et actualisées.



# PRÉPARATION (

La phase de préparation débute souvent lorsque l'annonce d'une catastrophe imminente est reçue. Les Services vétérinaires doivent se tenir prêts à activer leurs plans d'urgence afin d'être préparés à affronter les conséquences prévisibles lorsque la catastrophe progresse. La mise en œuvre des plans d'urgence requiert flexibilité et ajustements en fonction de l'importance et des circonstances de la catastrophe.

Les plans d'urgence applicables doivent être conçus par l'Autorité vétérinaire en collaboration avec les représentants des gouvernements nationaux et locaux, des ONG et de certains acteurs du secteur privé. Les plans d'urgence doivent tenir compte des analyses des insuffisances et inclure :

• Le détail des types de catastrophe couverts par le plan

- Des informations sur les populations animales
- Les systèmes permettant une évaluation et une prise de conscience rapides de la situation
- La législation
- Une chaîne de commandement établie
- Les plans de coordination avec les autres agences gouvernementales et intergouvernementales compétentes, les ONG et le secteur privé
- Les mesures financières (avec les politiques d'indemnisation)
- Un plan sur les ressources humaines
- Le plan de communication et les mesures de sensibilisation du grand public
- Un plan de continuité et un plan de redressement établis et durables.

02015. Servicio Agrícola v Ganadero



Durant la phase de préparation, les Services vétérinaires passeront en mode d'urgence et commenceront à mettre en œuvre le système de commandement applicable tel que décrit dans le plan de gestion des catastrophes et de réduction des risques afin de maximiser la capacité de réaction et d'utiliser les systèmes d'alerte précoce pour communiquer avec les parties concernées. Au début de la phase de préparation, les Services vétérinaires passeront en revue la disponibilité des ressources humaines et financières et adapteront plus précisément la stratégie de communication à l'événement catastrophique spécifique.



# MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'URGENCE DES Services vétérinaires nationaux

L'évaluation des répercussions et la bonne connaissance de la situation sont les premières étapes faisant suite à l'activation d'un plan d'urgence. Il convient d'évaluer l'impact de la catastrophe sur les Services vétérinaires eux-mêmes et sur leur capacité à appliquer le plan. Les Services vétérinaires doivent définir les priorités d'action en concertation avec les principaux acteurs concernés. Ils doivent rester souples et entreprendre les actions adaptées après avoir évalué l'impact sur la santé et le bien-être des animaux, et sur la sécurité pour l'homme et l'environnement. S'il n'existe pas de plan d'urgence spécifique pour le type de catastrophe qui survient, les Services vétérinaires doivent suivre une approche progressive pour prendre des décisions et se référer au contenu décrit dans les phases d'atténuation/prévention et de préparation des plans d'urgence qu'ils ont élaborés à titre d'orientation générale.

#### **GOUVERNANCE**

Tout plan d'urgence (développé lors de la phase d'atténuation/prévention) doit définir la gouvernance et la chaîne de commandement. La coopération et la coordination avec les parties prenantes dans un cadre de responsabilités clairement spécifié sont indispensables pour que les Services vétérinaires puissent agir en synergie. Adaptabilité, efficacité et continuité de l'assistance apportée sont les éléments critiques de l'efficacité de la réaction.

#### LÉGISLATION

Les plans d'urgence seront fondés sur la législation existante qui permettra une action immédiate. Des décrets sur la gestion des urgences et des réglementations spécifiques peuvent être édictés si nécessaire.

#### COMMUNICATION

Une communication adaptée est indispensable à la bonne gouvernance, à la gestion des connaissances et à la planification des mesures d'urgence. Les Services vétérinaires doivent intégrer dans leurs plans d'urgence des stratégies de communication internes et externes détaillées.

# **ANALYSE DES INSUFFISANCES**

Après évaluation de l'impact de la catastrophe sur les Services vétérinaires eux-mêmes, il convient de procéder à une analyse des insuffisances pour identifier les besoins de ces services. Tous les acteurs concernés doivent être inclus afin que toutes les questions importantes soient identifiées et traitées. L'analyse des insuffisances doit également prendre en compte les éléments qui seront nécessaires lors de la phase de redressement et déterminer si certaines actions d'atténuation des risques intervenant plus précocement pourraient éviter une partie des besoins.



# **PLAN DE REDRESSEMENT**

Après l'analyse des insuffisances lors de la phase de réaction, un plan de redressement doit être élaboré en vue de détailler les ressources humaines et matérielles requises, avec les budgets correspondants. Après avoir identifié les insuffisances au sein des Services vétérinaires et consulté de nouveau les acteurs-clés, les Services vétérinaires doivent évaluer l'efficience et l'efficacité de leur réaction à la catastrophe. Le plan de redressement doit inclure des options pour « reconstruire mieux » (c'est-à-dire procurer une meilleure résilience) et doit si possible être multisectoriel et pluridisciplinaire. Il doit aussi inclure le suivi et l'évaluation.

#### **GOUVERNANCE**

Dans la phase de redressement, les Services vétérinaires doivent aussi envisager comment ils vont continuer à s'acquitter de leurs activités courantes. Il est possible qu'il soit nécessaire de reconsidérer certains secteurs de la gouvernance en fonction des ressources disponibles ou de modifier certains aspects de la législation.

# COMMUNICATION

Une communication de grande qualité est nécessaire pour que tous les acteurs aient une bonne connaissance des développements. Si la communication comporte des lacunes, certains acteurs risquent de ne pas contribuer à des volets essentiels du redressement, et les ressources et financements indispensables au succès de la phase de redressement pourraient manquer. Les acteurs les plus importants à prendre en compte lors des phases de réaction et de redressement sont les personnes appartenant à la communauté touchée. L'implication de cette communauté renforcera l'adhésion et accélérera le redressement.

#### **ANALYSE DES INSUFFISANCES**

Le plan de redressement doit identifier les besoins les plus probables pour sortir de la catastrophe et cet élément viendra compléter les plans d'urgence ultérieurs. Les Services vétérinaires doivent tenir compte des besoins différenciés des communautés rurales et urbaines, besoins qui incluront probablement une assistance portant sur les pertes de bétail et

de production, sur le déplacement des animaux de compagnie et sur la destruction des infrastructures. Les Services vétérinaires doivent également faire le bilan des effets de la catastrophe sur leurs bâtiments et installations et en prévoir le remplacement lors de la phase de redressement. Ces plans doivent tenir compte des délais de livraison des matériaux de construction et de la durée de remise en service des approvisionnements en eau et en électricité notamment.

Le suivi et l'évaluation des succès et des échecs du plan de redressement permettront d'identifier les lacunes touchant aussi bien les ressources que les processus. Tout comme l'analyse des insuffisances de la phase de réaction, cette analyse lors de la phase de redressement pourra également identifier les marges d'amélioration possibles de la phase d'atténuation.

# POINTS RELATIFS À TOUTES LES PHASES DU CYCLE DE GESTION DES CATASTROPHES

CADRE LÉGISLATIF Le plan national de gestion des catastrophes et de réduction des risques doit être étayé par une législation efficace à tous les niveaux du gouvernement. Les Pays Membres sont incités à appliquer les normes de l'OIE sur la législation vétérinaire telles que spécifiées dans le chapitre 3.4. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. Il est recommandé que les Services vétérinaires examinent et analysent la législation en vigueur et qu'ils s'impliquent dans l'élaboration d'une législation visant à soutenir les activités relatives à la santé et au bien-être des animaux ainsi qu'à la santé publique vétérinaire en situation de catastrophe, dans le cadre des plans de gestion des catastrophes et de réduction des risques.

**COMMUNICATION** Une communication efficace est essentielle durant tout le cycle de gestion d'une catastrophe. Elle doit être instaurée aussi bien au sein des Services vétérinaires qu'entre ces derniers et les autres intervenants, c'est-à-dire les autres services publics, les structures non gouvernementales et le grand public. Les plans de communication doivent proposer des systèmes de communication de remplacement, car le téléphone et l'alimentation électrique peuvent tomber en panne. Les Services vétérinaires doivent envisager de rédiger par avance des communications modifiables pour être utilisées dans les phases de préparation et de réaction. Ils sont incités à intégrer la communication relative à la gestion des catastrophes conformément au chapitre 3.3. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* sur la communication.

**FORMATION ET ENSEIGNEMENT** La formation et l'enseignement sont nécessaires pour préparer les

Services vétérinaires à assumer leurs responsabilités au cours d'une catastrophe. La formation technique est essentielle et doit être complétée par des sessions sur les aspects organisationnels et opérationnels de la gestion des catastrophes, notamment la coopération interministérielle et intersectorielle. L'apprentissage de la gestion des catastrophes doit être intégré à l'enseignement vétérinaire et aux formations destinées aux acteurs du secteur privé.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET GESTION DES CONNAISSANCES Les capacités doivent être renforcées en matière de technologies de l'information et de gestion des connaissances afin de bien suivre les activités des Services vétérinaires et de faciliter le partage des informations avec les autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux durant tout le cycle de gestion des catastrophes.

INTÉGRATION ET COORDINATION Dans pratiquement toutes les situations, les plans des Services vétérinaires devront être intégrés dans des cadres de niveau supérieur assurant une réaction nationale. Les Services vétérinaires doivent aussi établir des plans et des processus pour coordonner leurs activités avec les acteurs non gouvernementaux et ceux du secteur public.

**ENSEIGNEMENTS TIRÉS** Afin de permettre une évaluation ex-post des incidents, il est important que les problèmes survenus soient recensés à chacun des stades de la catastrophe. Le fait de mettre en place un recensement systématique des incidents permettra d'en tirer les meilleurs enseignements.

# CONCLUSION

Les plans de gestion des catastrophes et de réduction des risques doivent s'inscrire dans un processus dynamique et continu de développement, au fur et à mesure de l'évolution des dangers, des technologies, des législations et des normes. Les plans doivent couvrir les aspects liés à la santé publique et à la santé et au bien-être des animaux durant toutes les phases de la catastrophe. L'application de directives et normes internationalement reconnues permettra aux Services vétérinaires de mettre en œuvre des plans efficaces. L'analyse de risque, la planification, la formation, l'attribution des ressources, la communication, l'intégration et la coordination avec le gouvernement, la coopération avec les acteurs privés et non gouvernementaux et les exercices de simulation sont les jalons critiques de la réussite. La définition des priorités pour la réduction des risques est vitale pour éviter les catastrophes ultérieures ou y répondre avec succès.

